

**SYNDICAT MIXTE ESPACE DE RESTITUTION
DE LA GROTTTE CHAUVET-PONT D'ARC**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 12 FEVRIER 2025

Date de convocation du Comité Syndical : 05/02/2025

Nombre des Membres en exercice au jour de la séance : 10

Présidente : Isabelle MASSEBEUF

**Présents : Isabelle MASSEBEUF, Virginie BONNET-FERRAND, Patricia PICARD représentante
Chloé DELEUZE-DALZON, Cécile DUCHAMP, Laurent UGHETTO, Matthieu SALEL**

**Absents ou excusés : Fabrice BRUN (donne pouvoir à Isabelle MASSEBEUF), Sandrine
GENEST, Jean-Yves MEYER, Chloé DELEUZE-DALZON représentée par Patricia PICARD,
Carine VIDAL**

N° 03

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL 2024

Rapporteur : Laurent UGHETTO

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-007-200009579-20250212-02025_03-DE

Adopté à l'unanimité

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :

et publiée le :

Et a signé
Pour le Syndicat Mixte Espace de Restitution
de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc

La Présidente du Syndicat Mixte,



Isabelle MASSEBEUF

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-007-200009579-20250212-02025_03-DE

Le Comité Syndical,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57
- Vu le compte de gestion du Comptable Public 2024
- Vu le rapport de Madame la Présidente,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'affectation du résultat de l'exercice 2024

- La reprise en dépenses d'investissement (D001) pour – **350 636.90 €**
- l'affectation au compte 1068 de la somme de **350 636.90 €**
- Le résultat de clôture de la section de fonctionnement en report à la section fonctionnement pour **2 162 808.14 € (R002)**.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2025

Application agréée E-legalite.com